

■ L'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières

L'ensemble des professionnels de la comptabilité, de la finance, de l'audit et de la gestion, qu'ils exercent dans les secteurs privés, publics ou à l'université ont vocation à se rassembler au sein de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières et de l'IPAO.

L'Académie est ainsi largement ouverte aux salariés d'entreprises, fonctionnaires, universitaires, étudiants, professionnels libéraux de tous horizons :



aux personnes morales (Entreprises, Organisations professionnelles, Administrations, Universités...)



aux personnes physiques (Directeurs de la Comptabilité, Directeurs financiers, Trésoriers, Credit Managers, Contrôleurs de gestion, Contrôleurs financiers, Auditeurs interne... Responsables Comptables et Financiers dans la fonction publique ou dans les entreprises et établissement publics ou dans les collectivités locales et les universités)

● **aux experts-comptables membres de l'Ordre qui sont membres de droit de l'Académie.**

Montant annuel de la cotisation pour l'Académie seule

▶ personne morale = 150 euros

▶ personne physique = 80 euros